



## Extrait du procès-verbal no 7 du Conseil Communal de VILLARS-LE-TERROIR

\*\*\*\*\*

Séance du **28 août 2017**  
Présidence Monsieur Steeve Devolz  
Présence **30 Conseillers Communaux présents, 5 absents préalablement excusés**

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- vu le préavis municipal No 02/2017 – Démolition des vestiaires et de la buvette du FC Villars-le-Terroir et construction d'un bâtiment multifonctions
- oui le rapport de la Commission de gestion-finances,
- oui le rapport de la Commission ad-hoc,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

**décide**

- d'y ajouter les amendements 1, 2 et 3 ci-après :

### **Amendement 1 :**

La Municipalité s'engage à négocier avec l'Association scolaire intercommunale de la région (ASIRE) un contrat de location pour les espaces extérieurs (terrains de football et d'entraînement, de basket et place de jeux).

### **Amendement 2 :**

La Municipalité s'assurera que tous les frais de maintenance et d'entretien des locaux utilisés par l'ASIRE (y compris la chaudière) soient répartis en proportion de l'utilisation.

### **Amendement 3 :**

La Commission ad'hoc aura un droit de regard sur les matériaux utilisés pour l'architecture extérieure (barrières métalliques en façades).

- et :

- 1) d'autoriser la Municipalité à démolir les vestiaires et la buvette du FC et de construire un bâtiment multifonctions ;
- 2) d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 2'980'000.- pour la construction du bâtiment multifonctions ;
- 3) de financer ce montant de la manière suivante :
  - Fr. 300'000.- par les liquidités communales
  - Fr. 2'680'000.- par un emprunt auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché ;
- 4) d'amortir cet important investissement de Fr. 2'980'000.- par un prélèvement initial sur fonds de réserve de Fr. 550'000.- ; le solde de Fr. 2'430'000.- sera amorti sur 30 ans à partir du budget 2019, à raison de Fr. 81'000.- par année.

Ainsi délibéré en séance du 28 août 2017

Au nom du Conseil Communal

Le Président



S. Devolz



La Secrétaire



S. Sterchi